



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE DIHAL & INTER-FÉDÉRATIONS RÉFORME DU FINANCEMENT ET DU PILOTAGE DES CHRS

18 JUIN 2024

Agenda du webinar

1 Introduction du webinar et de ses enjeux

5 min

2 Présentation par la DIHAL de la réforme

60 min

3 Prise de parole de l'inter réseau

15 min

4 Questions/réponses avec les participant.es

40 min

A

Origines et objectifs de la réforme du pilotage et du financement des CHRS

B

Les grandes lignes de cette réforme

C

Calendrier et actions prévues pour accompagner la réforme

Les prémisses de la réforme

Les **constats** et **limites** du **modèle actuel** remontés par les acteurs du secteur



Manque d'équité

« Les financements semblent injustement répartis entre les associations » - **CHRS**

« on ne comprend pas comment les financements sont répartis » - **CHRS**



Manque de simplicité

« La procédure contradictoire est énergivore » - **Services Déconcentrés**

« Le contrôle des coûts semble parfois passer à côté du sujet » - **Expert du secteur associatif**



Manque de marges de manœuvre

« On a aucune incitation à aller solliciter d'autres sources de financement avec les recettes en atténuation, la reprise des excédents » - **CHRS**

« On n'a pas assez de liberté pour développer notre projet social et nous projeter dans la durée » - **CHRS**

Les **besoins** perçus et intégrés dans le cahier des charges du **nouveau modèle**



Intégrer la complexité de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes accueillies dans un modèle simple



Simplifier la procédure d'allocation des financements pour aider les services déconcentrés dans le pilotage stratégique du territoire



Encourager davantage l'innovation sociale et laisser plus de marges de manœuvre aux gestionnaires

La réforme : vers un financement des CHRS davantage lisible et plus justement réparti

Des limites du modèle actuel...

- Les niveaux de financement attribués aux établissements sont le fruit de l'histoire
- La procédure particulièrement lourde de la campagne budgétaire réduit la capacité de pilotage stratégique des dispositifs du territoire par les services déconcentrés
- La tarification actuelle ne laisse que peu de marges de manœuvre aux gestionnaires dans l'emploi de leurs financements



... aux objectifs de la réforme

1. Répartir plus équitablement les financements des CHRS selon leurs caractéristiques et en prenant en compte l'accompagnement social délivré
2. Renforcer et simplifier le pilotage stratégique du parc en recentrant les dialogues sur les besoins des publics du territoire, le projet social, l'activité et la santé financière des CHRS
3. Donner plus de marges de manœuvre aux organismes gestionnaires dans l'emploi de leur financement afin de favoriser des projets ambitieux et pérennes dans la logique du Logement d'abord

Les bénéfices de la réforme pour les organismes gestionnaires



Plus juste



Plus simple



Plus de marges de
manœuvre

- ✓ Une meilleure **équité** dans la **répartition** des dotations
- ✓ Une meilleure **visibilité** sur la dotation reçue
- ✓ Une démarche **structurée** et **outillée** pour partager les informations sur les activités et résultats financier avec les services déconcentrés
- ✓ Une **clarification** et **réaffirmation** des **attendus** de l'accompagnement social

La réforme est également basée sur 5 prérequis



Réforme sans objectif
d'économies budgétaires



Fonctionnement sous
enveloppe fermée



Une gestion des CHRS
dans le cadre CPOM



Ne pas créer de
discrimination envers les
profils accompagnés



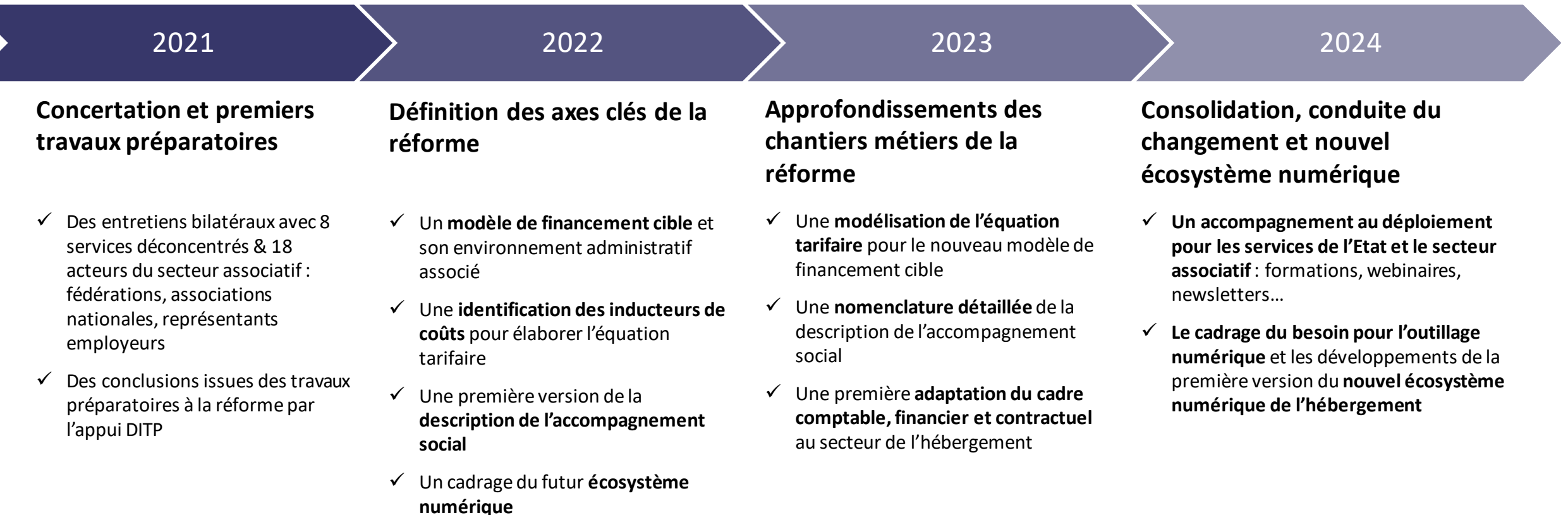
Alignement sur les
principes du Logement
d'Abord

Une démarche partenariale d'élaboration de la réforme depuis 2021

Depuis juillet 2022, 7 comités des experts du secteur associatif

& une vingtaine d'ateliers avec les associations, les personnes hébergées, les services de l'Etat...

Depuis un an, une Newsletter publique de la réforme pour informer l'ensemble des partenaires



Agenda du webinar

1 Introduction du webinar et de ses enjeux

5 min

2 Présentation par la DIHAL de la réforme

60 min

3 Prise de parole de l'inter réseau

15 min

4 Questions/réponses avec les participant.es

40 min

A

Origines et objectifs de la réforme du pilotage et du financement des CHRS

B

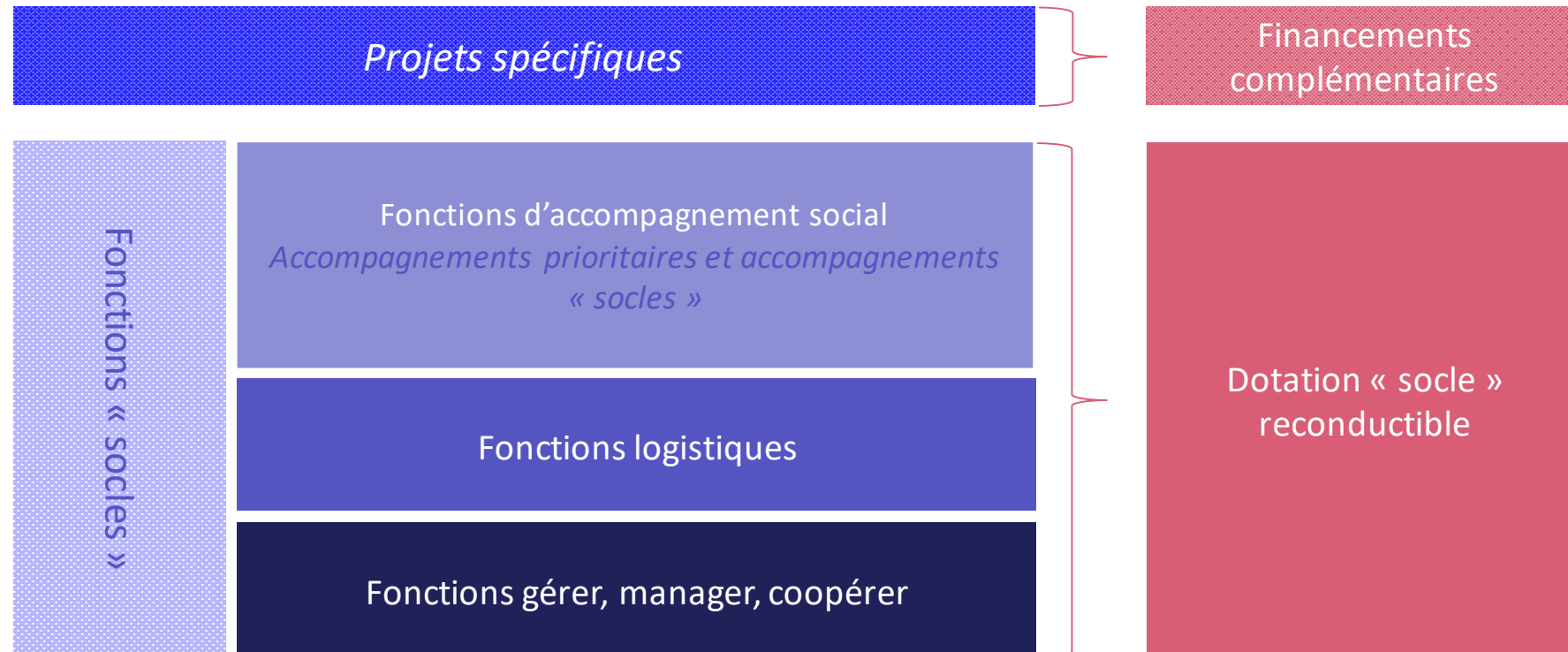
Les grandes lignes de cette réforme

C

Calendrier et actions prévues pour accompagner la réforme

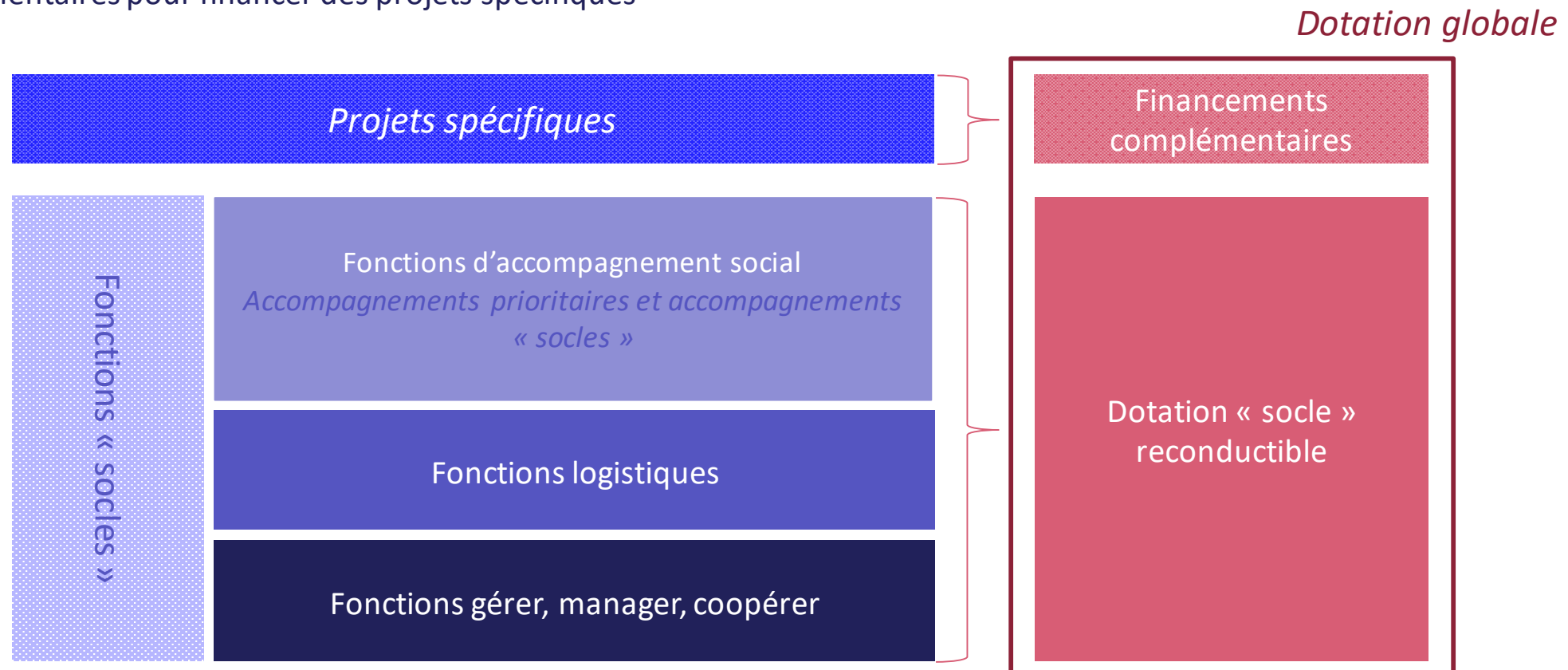
Un modèle de répartition des financements selon des critères objectifs

! – Schéma non à l'échelle La tarification de l'offre des établissements reposerait sur un financement « socle » et des financements complémentaires pour financer des projets spécifiques



Un modèle de répartition des financements selon des critères objectifs

! – Schéma non à l'échelle La tarification de l'offre des établissements reposerait sur un financement « socle » et des financements complémentaires pour financer des projets spécifiques



Un modèle de répartition des financements selon des critères objectifs

! – Schéma non à l'échelle La tarification de l'offre des établissements reposerait sur un financement « socle » et des financements complémentaires pour financer des projets spécifiques

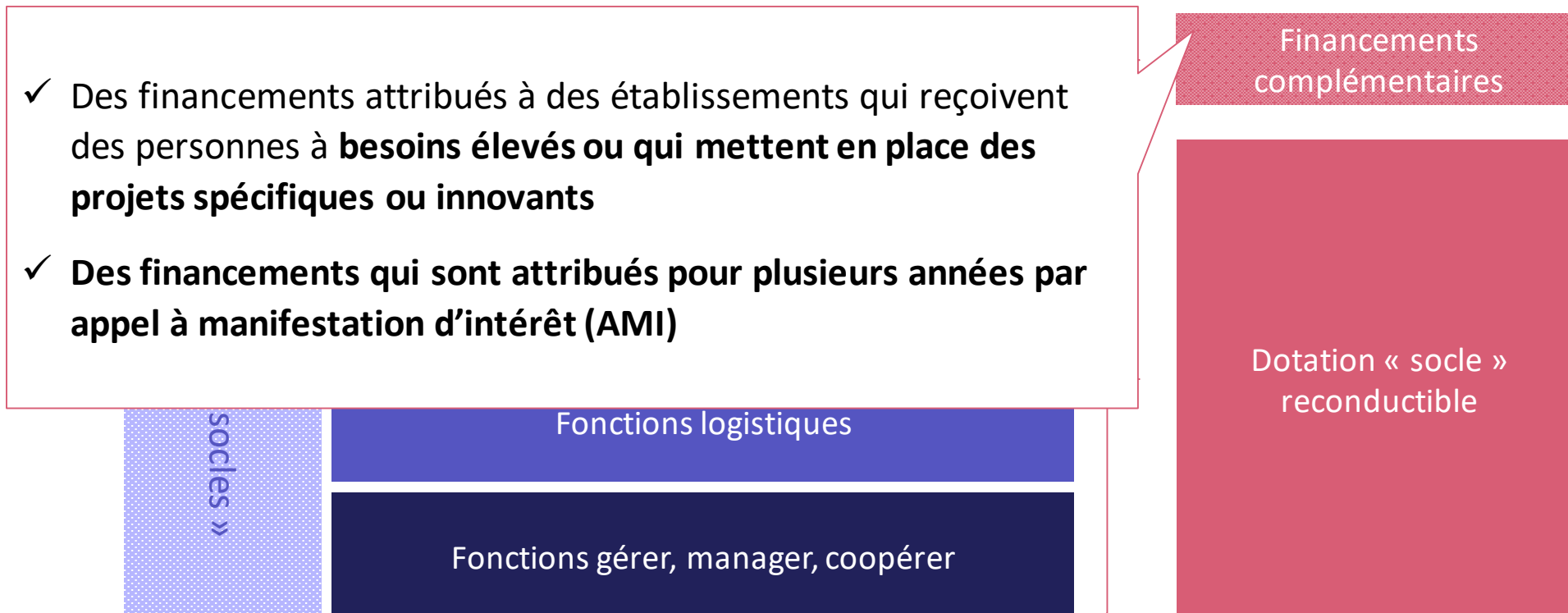
- ✓ **Une dotation socle calculée à partir d'une équation tarifaire** correspondant à l'application à l'enveloppe fermée d'un modèle linéaire décrivant la relation entre les charges constatées des établissements et des variables explicatives
- ✓ Des variables de l'équation qui caractérisent l'offre de l'établissement : **nombre de places, superficie des locaux, typologie du bâti (diffus / regroupé), modalité de fourniture des repas, zonage Robien, statut d'occupation des locaux : propriétaire / locataire / locaux mis à disposition à titre gratuit**
- ✓ **Une équation basée sur un modèle statistique robuste** qui prend en compte les variables de coût identifiées par le secteur

Financements
complémentaires

Dotation « socle »
reconductible

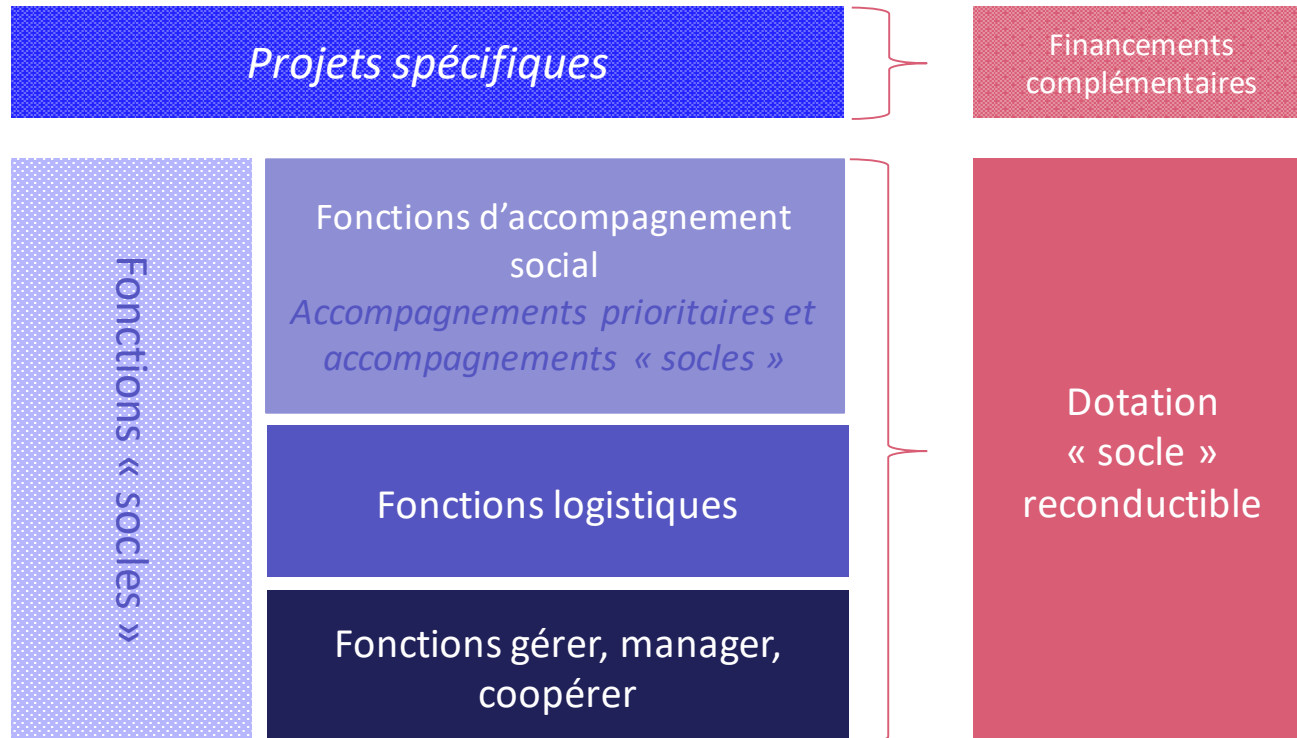
Un modèle de répartition des financements selon des critères objectifs

! – Schéma non à l'échelle La tarification de l'offre des établissements reposerait sur un financement « socle » et des financements complémentaires pour financer des projets spécifiques



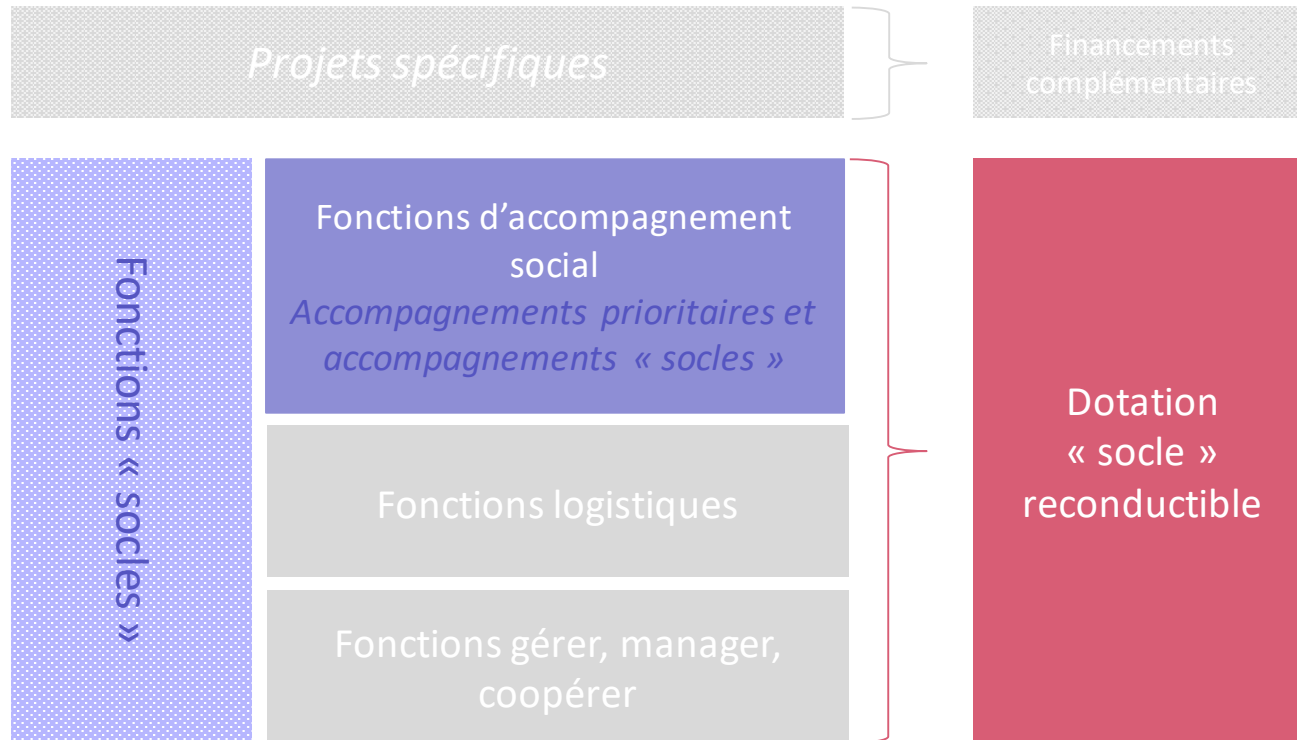
Un modèle de répartition des financements selon des critères objectifs

! – Schéma non à l'échelle



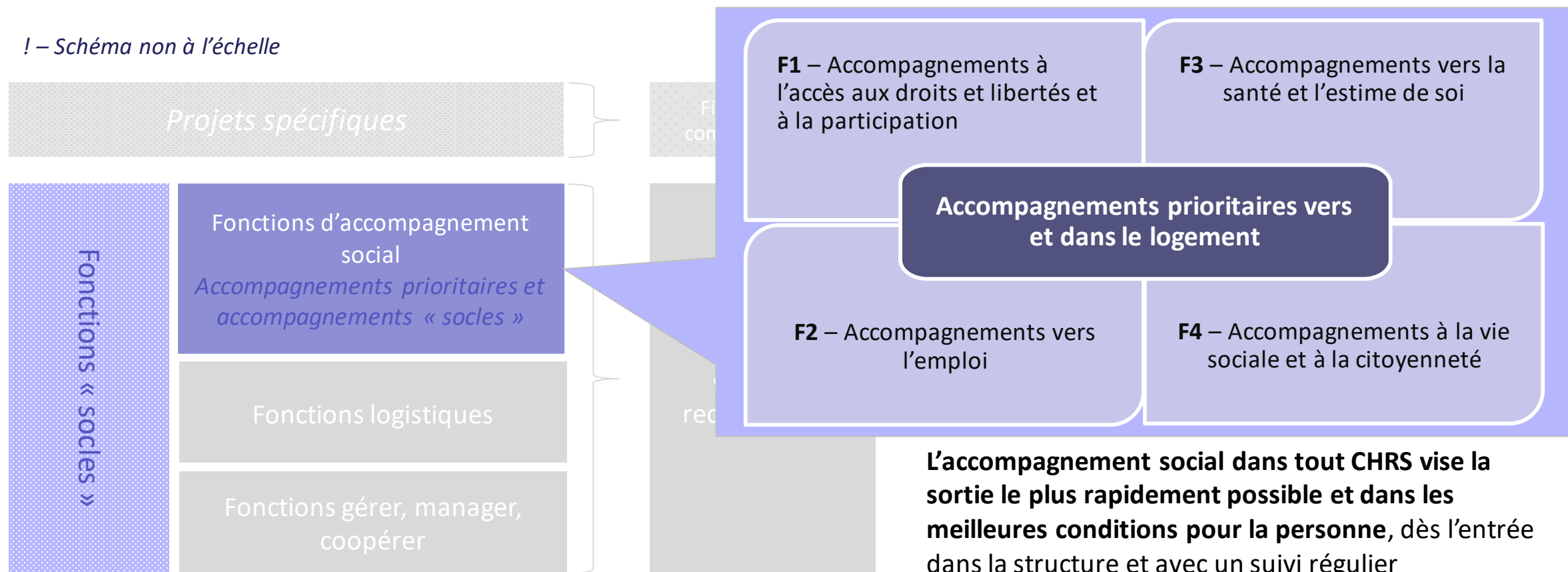
En cohérence avec ces dotations, s'appliquera un référentiel de l'accompagnement social orienté vers l'accès au logement

! – Schéma non à l'échelle



En cohérence avec ces dotations, s'appliquera un référentiel de l'accompagnement social orienté vers l'accès au logement

! – Schéma non à l'échelle



En cohérence avec ces dotations, s'appliquera un référentiel de l'accompagnement social orienté vers l'accès au logement

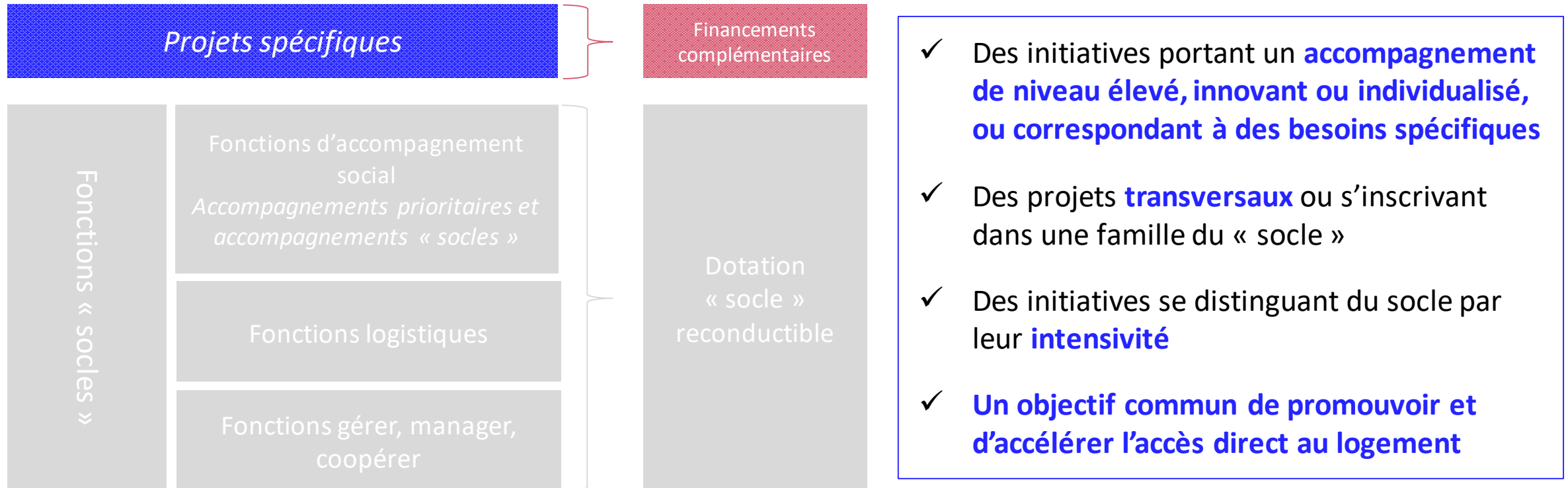
F2.A1	Accompagnements à l'accès à l'information relative à l'emploi, l'insertion et la formation professionnelles
F2.A2	Accompagnements à l'ouverture et au renouvellement des droits relatifs à la perte d'emploi, l'insertion et la réinsertion professionnelles
F2.A3	Accompagnements vers un emploi de l'inclusion
F2.A4	Accompagnements vers la formation professionnelle et l'obtention d'un emploi
F2.A5	Accompagnements à la vie professionnelle



L'accompagnement social dans tout CHRS vise la sortie le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions pour la personne, dès l'entrée dans la structure et avec un suivi régulier

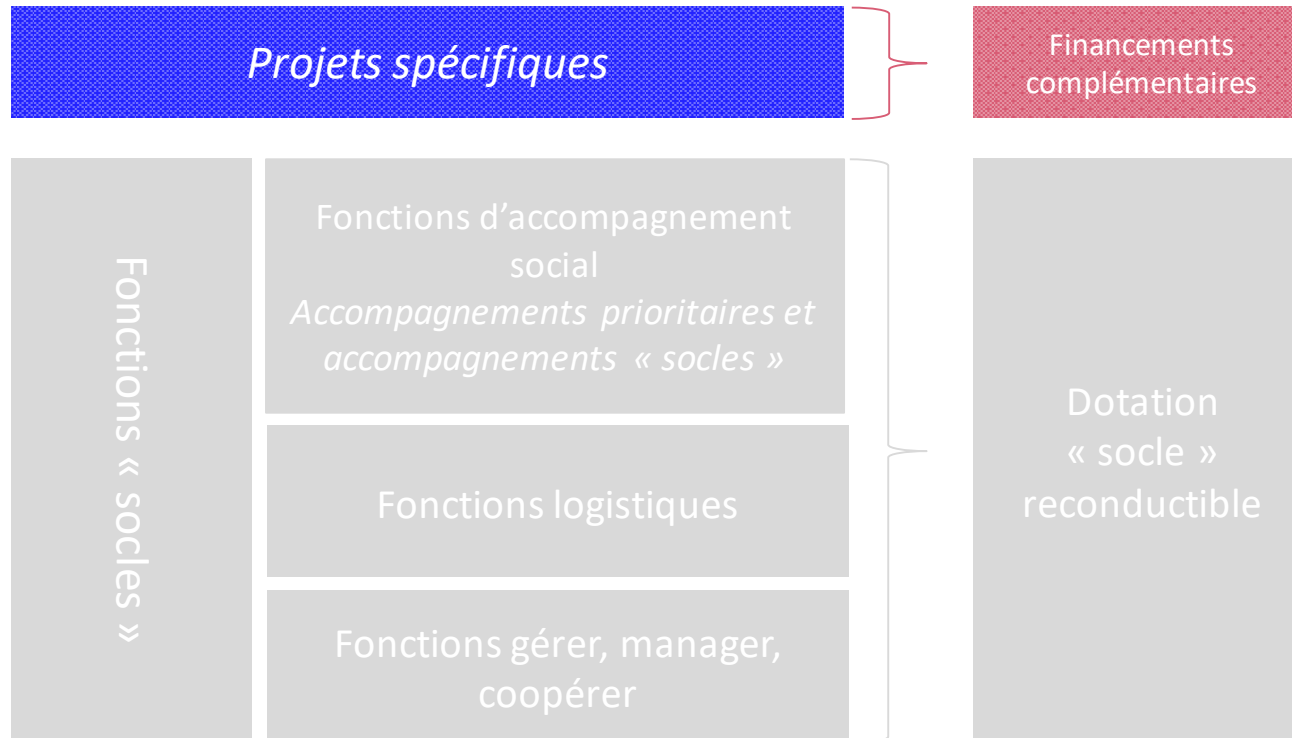
Des financements complémentaires ciblés sur des projets spécifiques répondant à certaines problématiques

! – Schéma non à l'échelle



Des financements complémentaires ciblés sur des projets spécifiques répondant à certaines problématiques

! – Schéma non à l'échelle



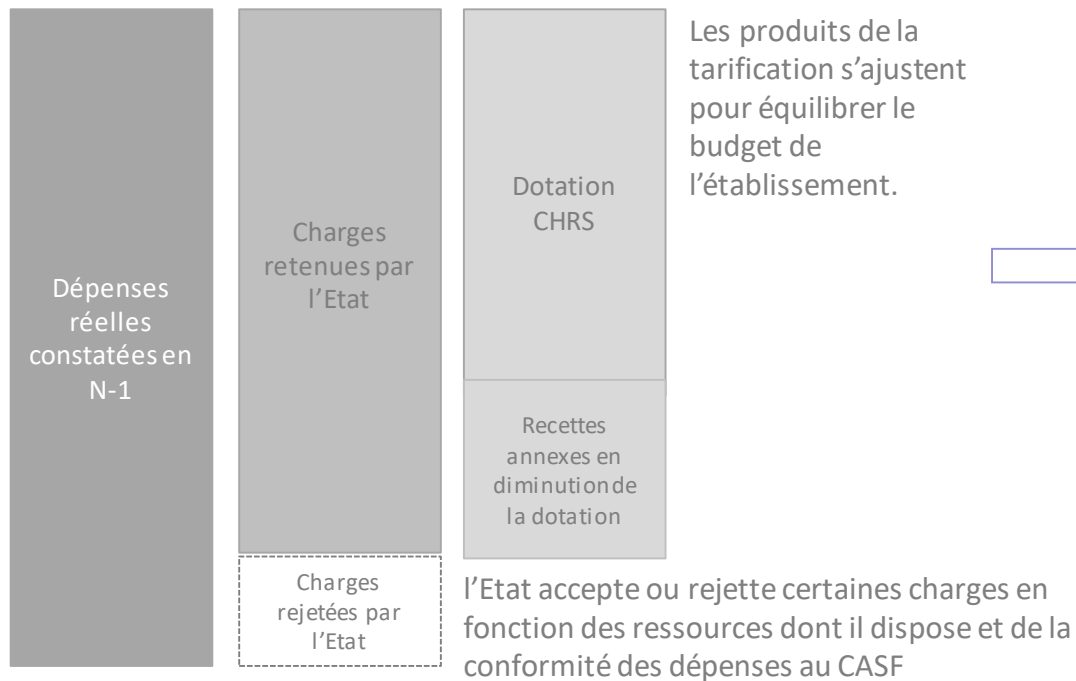
Et une valorisation des projets qui :

- Prévoient des **interventions territoriales**
- S'organisent dans le cadre de **plateformes inter-établissements**
- Intègrent des équipes **pluridisciplinaires**
- Sont **cofinancés**

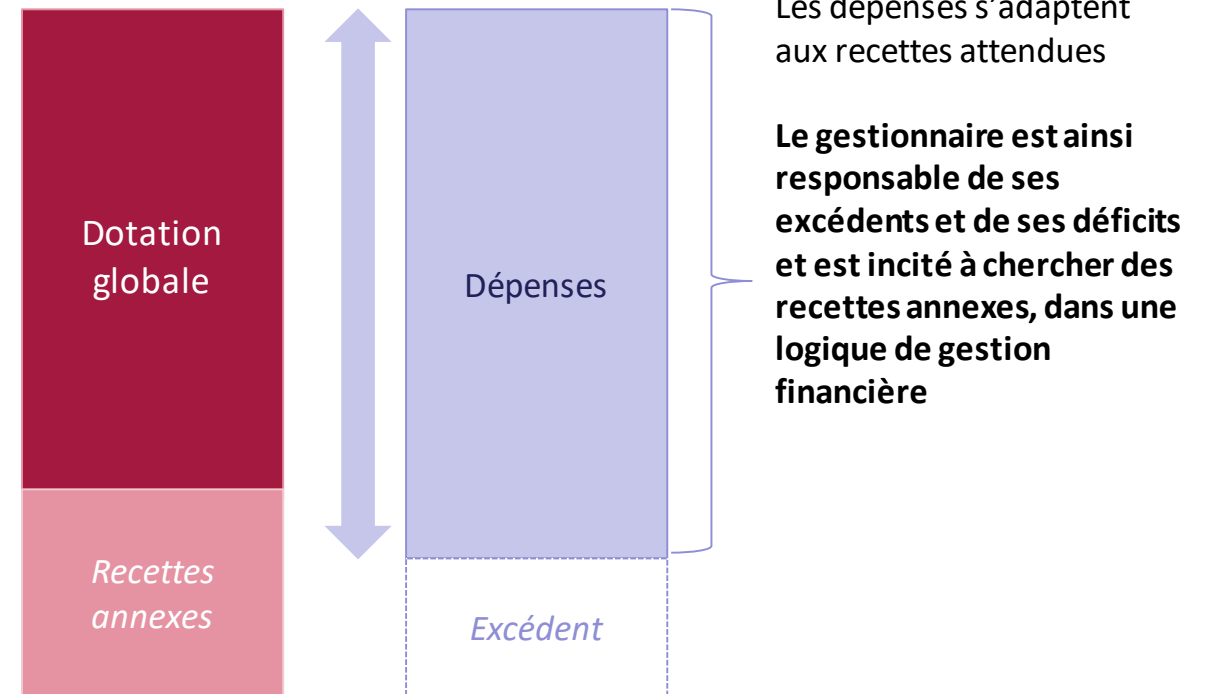


Une tarification « à la recette » des CHRS pour simplifier, piloter et responsabiliser

D'une tarification « à la dépense »...



... à une tarification « à la recette »



Une réforme mise en œuvre dans le cadre CPOM

- Le CPOM permet de **concilier les objectifs de l'Etat avec les projets associatifs pour répondre plus efficacement aux besoins des publics.**
- Le CPOM **fixe donc un cap pluriannuel d'actions au gestionnaire tout en lui fournissant une vision sur 5 ans du soutien financier de l'Etat.**
- C'est la raison pour laquelle le **CPOM constitue le cadre de gestion privilégié pour appliquer pleinement les principes et évolutions de la réforme.**
- La conclusion des CPOM avant 2026 permettra aux gestionnaires signataires de **bénéficier de plusieurs avantages financiers et administratifs dès la première année de mise en œuvre de la réforme.**
- **La réforme**, si elle est plus avantageuse pour les gestionnaires ayant signé un CPOM, **s'appliquera pour tous les CHRS, qu'ils soient couverts par un CPOM ou non.**
- A moyen terme, les gestionnaires qui ne s'engageraient pas dans la signature de CPOM s'exposeraient à des sanctions financières.

Marges de manœuvre pour les organismes gestionnaires et gestion simplifiée grâce au CPOM

Un soutien financier pluriannuel de l'Etat pour se projeter à moyen/long terme, à travers :

- l'application annuelle de l'équation tarifaire pour les CHRS ;
- l'engagement de l'Etat quant à son **soutien financier sur 5 ans** (sans présager de la hauteur du financement chaque année) **pour les dispositifs subventionnés intégrés au périmètre du contrat**

Des marges financières complémentaires grâce à une gestion décloisonnée des dispositifs :

- la **fongibilité budgétaire** entre les CHRS couverts par le CPOM, qui partagent donc une dotation commune et avec les dispositifs subventionnés sous CPOM ;
- la **libre affectation des résultats** entre tous les dispositifs (CHRS ou non) couverts par le CPOM ;
- une **capacité d'autofinancement (CAF) commune** à tous les dispositifs couverts par le CPOM

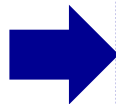
Une réduction de la charge administrative grâce à :

- la production/transmission d'**un seul et même document comptable (EPRD/ERRD) pour l'ensemble des CHRS du gestionnaire** ;
- la **production automatisée**, à travers la reprise par le SI des données au sein de l'EPRD/ERRD unique, **des documents comptables** (ex. : CRF) **pour les dispositifs subventionnés** intégrés au périmètre du contrat



L'analyse comptable, budgétaire et financière à l'échelle d'un CPOM dans un nouvel environnement d'état de prévisions et réalisé des recettes et des dépenses

PAR CPOM...



... UN ÉTAT DE PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES UNIQUE

Annexe 1 : Cadre normalisé de l'EPRD

Compte de résultat
principal

Compte de résultat
annexe

Tableau de détermination de la CAF

Tableau de financement
Reprise des titres et des comptes des
anciennes sections d'investissement

Fonds de roulement global net

+ Autres annexes

Dont

- *Rapport budgétaire et financier*
- *Données pour le calcul des indicateurs*
- *Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP)*

Et un tableau des effectifs rémunérés dans le cadre de l'exercice sur le réalisé

Un nouvel écosystème numérique pour le pilotage et un dialogue renouvelé entre l'Etat et les opérateurs

Pour les organismes gestionnaires, les services déconcentrés et l'administration centrale,

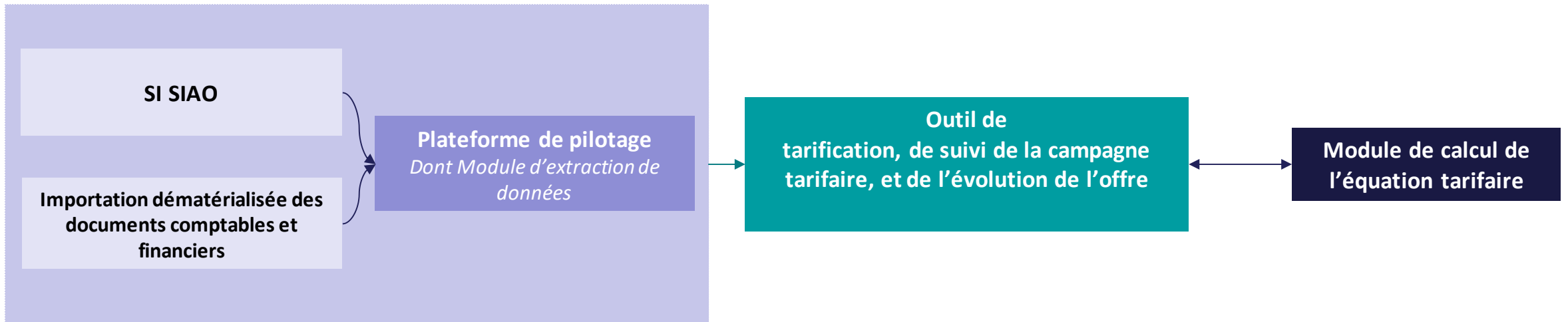
Un outil de pilotage et de contrôle de l'état financier et de l'activité de l'hébergement

Pour les services déconcentrés et l'administration centrale,

Un outil de tarification, de suivi de la campagne tarifaire et de l'évolution de l'offre

Pour l'administration centrale,

Un outil de calcul de l'équation tarifaire et de l'ajustement des bases reconductibles



Un nouvel écosystème numérique pour le pilotage et un dialogue renouvelé entre l'Etat et les opérateurs

Pour les
**organismes
gestionnaires**, un
SI pour :



- ✓ Transmettre les données comptables et financières de l'EPRD/ERRD, uniques à l'échelle d'un CPOM, de manière dématérialisée et simplifiée
- ✓ Alléger le travail lié au remplissage des enquêtes en concentrant le recueil des informations dans un principe de « dites-le nous une fois » (données d'activité et sur l'offre renseignées directement dans le SI SIAO, recueil des données comptables et financières *via* la plateforme d'exportation des EPRD/ERRD)
- ✓ Appuyer au pilotage de ses structures sous CPOM par la consolidation des données financières et d'activité (analyses pour le rapport d'activité, etc.)
- ✓ Simplifier les échanges avec les autorités tarifaires par l'harmonisation des indicateurs au niveau national

Agenda du webinar

1 Introduction du webinar et de ses enjeux

5 min

2 Présentation par la DIHAL de la réforme

60 min

3 Prise de parole de l'inter réseau

15 min

4 Questions/réponses avec les participant.es

40 min

A

Origines et objectifs de la réforme du pilotage et du financement des CHRS

B

Les grandes lignes de cette réforme

C

Calendrier et actions prévues pour accompagner la réforme

Calendrier prévisionnel du déploiement

Le choix d'un **départ lancé fin 2025** et d'un **déploiement généralisé en 2026**
*avec une convergence progressive et pluriannuelle des niveaux de dotation pour
sécuriser les gestionnaires*

- ✓ **T3 – 2025** : première transmissions d'éléments liés au nouveau cadre de gestion comptable et financier
- ✓ **T1 – 2026** : déploiement généralisé de l'équation tarifaire et du cadre global de la réforme
- ✓ **T2 – 2026** : transmission des premiers EPRD complets pour l'année 2026

Un scénario de déploiement sous réserve des évolutions législatives



Synthèse de ce qui est prévu par la DIHAL pour accompagner la mise en œuvre de la réforme

COMMUNIQUER		OUTILLER - ACCOMPAGNER		STABILISER – ANCRER - EVALUER	
					
D'ici fin 2024		D'ici fin 2024		D'ici fin 2024	
- Partage d'un kit de présentation de la réforme par brique et alimentation au fur et à mesure de ces briques - Poursuite des newsletters trimestrielles et communications ad hoc - Organisation de journées communes service déconcentré / asso au niveau régional en 2024/2025 Participation à des webinaires et à des groupes de travail organisés par le secteur Interventions au sein d'associations		- Animation des fédérations et les syndicats employeurs en appui à la montée en compétences des gestionnaires - Lancement d'une communauté d'utilisateurs testeurs de l'outil SI Partage d'outils sur le nouveau cadre de gestion EPRD/ERRD pour permettre l'organisation de formations par les fédérations		Partage des impacts du nouveau modèle sur les organismes gestionnaires	
En 2025		En 2025		En 2025	
Alimentation du kit de présentation de la réforme avec des FAQ supplémentaires et autres éléments de communication		Ateliers de travail avec la communauté d'utilisateurs de l'outil SI		Projection des dotations cibles sur la base des données 2024 et protocoles en fonction des différentes trajectoires - Mise en œuvre le dispositif d'évaluation et suivi de la réforme mis en place par la DIHAL : impact sur les associations, qualité du dialogue de gestion (Etat/associations), qualité du SI...	



GOUVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Délégation interministérielle à l'hébergement et à
l'accès au logement